

Fédération
des CPAS



Formation des
CPAS

Pratique de la médiation entre locataire et propriétaire

Les 5, 7 et 19 novembre 2019

De 9h00 à 16h00

À l'UVCW, Namur



 **Wallonie**
énergie
SPW



CONTEXTE

Dans le cadre de leurs missions, les agents énergie en CPAS interviennent régulièrement auprès des propriétaires afin de présenter les résultats d'un audit réalisé dans le logement, de les sensibiliser aux difficultés rencontrées par le locataire, de négocier un aménagement ou de proposer des pistes de financement pour la réalisation de travaux.

Au-delà de ces objectifs « techniques », la prise de contact avec le propriétaire implique le représentant du CPAS dans une relation qui peut s'avérer tendue voire conflictuelle. Sans que l'ensemble des enjeux lui apparaissent au départ, il se positionne entre deux parties dont les objectifs et les sensibilités diffèrent.

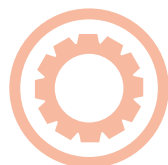
Obtenir une solution satisfaisante pour le locataire nécessite l'adhésion du propriétaire et donc la rencontre de ses intérêts. Pour ce faire, l'agent énergie en CPAS doit jouer un rôle de médiateur et donc disposer de certaines compétences. C'est l'objectif de la formation que nous proposons.

CONTENU

Au cours de ce cycle de formation sur trois journées, les participants appréhenderont les techniques d'intervention qui permettent d'apaiser les tensions et de rétablir le dialogue et/ou faire émerger un accord entre les parties.

Ils seront invités, au travers de mises en situation, à développer des compétences d'écoute active et à identifier les biais de la médiation.

L'ensemble de ces éléments se rapporteront précisément au contexte de la négociation locataire et propriétaire, des rapports conflictuels entre eux et de l'interculturalité.





Des situations pratiques y seront présentées ainsi que les notions juridiques de base indispensables à la rédaction d'un accord et la reformulation écrite des volontés des parties.

Ils pourront expérimenter les outils de médiation mis à leur disposition et les outils d'intervention systémique.

MÉTHODOLOGIE

La formation sera concrète et réaliste par des mises en situation, des évocations de cas pratiques, des jeux de rôle et des exercices. Dans ce sens, elle sera également interactive et expérimentale.

Quelques extraits vidéo, un PowerPoint et un document de travail viendront en support du contenu théorique.

FORMATRICES

Mme Anne-Catherine Lederer-Verhulst est ancienne avocate en droit civil, co-fondatrice et médiatrice agréée de l'asbl Le Point Médiation ainsi qu'intervenante socio-juridique dans un service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert.

Mme Véronique Cambier est juriste de formation, spécialisée en protection de la vie privée, médiatrice agréée en matière familiale et coach. Elle accompagne depuis plusieurs années individus et couples, familles et groupes, dans leur cheminement vers des relations fluides et apaisées. Elle propose également des formations en communication non violente.



INFORMATIONS PRATIQUES

Les 5, 7 et 19 novembre 2019

De 9h00 à 16h00

À l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Rue de l'Étoile 14

5000 Namur

Participation aux frais

60 euros.

Elle implique la participation aux trois journées de formation et comprend la remise d'un support écrit et un repas sandwiches.

Une facture vous sera adressée suite à la formation. Merci de ne pas effectuer de paiement préalable.

Inscriptions/Renseignements

<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1818>

Cellule sociale énergie (081 24 06 60 - mvm@uvcw.be)

Le groupe est limité à 15 personnes. Les inscriptions seront prises en compte suivant leur ordre d'arrivée.

Conditions générales

Possibilité d'annulation sans frais jusqu'à 5 jours ouvrables avant la première date de formation.

Après cette date, l'entièreté du paiement sera demandée (sauf présentation d'un certificat médical).

La formation bénéficie du soutien de la Wallonie

LE CPAS



l'avenir solidaire